Image not found or type unknown

Vente d'une voiture accidenté à un professionnel - Litige

Par **xXSplash**, le **18/02/2023** à **20:10**

Bonjour,

Nous avons vendu ce jour un véhicule via Leboncoin,

L'annonce stipulais bien que le véhicule avais subit un dommage important (Accident léger) et qu'il était vendu sans Contrôle technique.

Un professionnel de l'automobile s'est déplacé chez nous pour voir et testé la voiture très brièvement sur la route.
Il a fait le tour, à bien regardé et nous a dit que le châssis était touché.

Jusque la RAS, le véhicule démarre directement au premier coup de clé, roule, avance ...

Nous concluons donc la vente avec toute la procédure en ligne sur le site de l'état.

Ce Professionnel repars avec le véhicule sur la route (Pas sur plateau) avec une distance d'environs 100Km pour rejoindre leur garage.

Ce dernier nous appel 45 minutes après en nous disant que la voiture s'est arrêté et qu'il est en panne sur la route.
Il nous demande de lui rembourser un bonne partie de la somme.

Nous sentons déà de loin la personne assez menaçante pour avoir ce qu'il souhaite après notre dernier échange.

Nous avons fait exprès de vendre à un Pro au vu de l'état de la voiture pour éviter ce genre de soucis que l'ont pourrais avoir avec un particulier.

Pourriez vous nous conseiller ?
Merci par avance

Par **Chaber**, le **19/02/2023** à **06:42**

bonjour,

[quote]
Un professionnel de l'automobile s'est déplacé chez nous pour voir et testé la voiture très brièvement sur la route.
Il a fait le tour, à bien regardé et nous a dit que le châssis était touché .[/quote]
[quote]Pourriez vous nous conseiller ?[/quote]
Ne rien faire

""Le professionnel, en tant que tel, sait ce qu'il achète et vous propose ainsi le prix correspondant à l'état du véhicule. Il est également intéressant de garder à l'esprit que lorsque vous vendez à un professionnel, vous ne serez pas importuné suite à la vente. Le professionnel a acheté votre véhicule en connaissance de cause.""

https://www.largus.fr/vendre-voiture/a-qui-vendre/professionnel-ou-concessionnaire/

Par **LESEMAPHORE**, le **19/02/2023** à **13:00**

Bonjour

C'est pour le motif relaté par l'excellent Chaber que le controle technique n'est pas requis en prealable a la vente .

(si l'acheteur est un particulier le CT est obligatoire , le manquement constitue une infraction de classe 5 envers le vendeur)

Par **xXSplash**, le **19/02/2023** à **14:27**

Bonjour @Chaber & @LESEMAPHORE

C'est bien ce que j'ai vu sur le site de l'état, et nous souhaitant pas s'embéter avec un CT, sachant qu'elle ne serais jamais passée au vu de l'accident légé, et nous souhaitant pas faire les travaux, ont a préféré la céder à un Pro pour éviter tout problème(s) ou réclamagion(s) futur.

Mais, eu (L'entreprise ayant fait le rachat) ne semble pas de cette avis là.... Et mon bien menacé d'une procédure, que j'aurais mentie sur l'état de la voiture alors que l'annonce tous comme lors de leur venu nous avons bien dit qu'elle était accidenté et qu'un defaut d'élément de sécurité s'allumais au démarage (Defaut airbag ou ceinture de sécurité).

Nous avons tous de même peur qu'ils se représente chez nous, nous causer des problèmes...

Merci pour vos réponses en tous cas.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés